



VIE CITOYENNE

RADIATION D'ÉLECTEURS

Publié le 04 novembre 2020

Roanne



Agglo



Sommaire

Naviguez dans les chapitres de cette page

Outils



Afin de **mettre à jour les listes électorales**, le service municipal Élections procède **aux radiations d'électeurs** pour lesquels la carte électorale et les propagandes européennes et municipales sont revenues avec la mention « n'habite pas à l'adresse indiquée ». Vous avez déménagé (même dans Roanne) : **il convient de signaler votre changement d'adresse** en joignant une copie de votre carte d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

SIGNALER UNE ERREUR SUR CETTE PAGE

